

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

Le dix-sept du mois de novembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 10 novembre 2020

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, , Vincent MARTINON, , Christelle GALICHET, Yannick JUNET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE.

Etaient excusés : M. Gilles SIMON, donne pouvoir à M. Ludovic BOUTTET,  
M. Sébastien GAY, donne pouvoir à Mme Josiane ARMAND.

Secrétaire de séance : Mme Josiane ARMAND

M. le Maire demande au Conseil Municipal de rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, sauvagement assassiné le 16 octobre 2020. Face à des actes de barbaries répétés, nous devons défendre et rester fiers des valeurs qui fondent notre pays : Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité. Une minute de silence a été respectée.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour 2 points :

- Convention avec le Département Loire pour la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau),
- Motion proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le rajout de ces 2 questions.

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre est approuvé sans réserve.

### Formation des élus

Selon l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat avec obligation d'une formation au cours de la première année de mandat pour tous les élus ayant reçu une délégation.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 300.00 € soit consacrée chaque année à la formation des élus. Décision adoptée à l'unanimité.

### Autonomie financière du budget Assainissement

La Trésorerie a précisé qu'à compter du 1/01/2021, le budget assainissement devra être doté à minima de l'autonomie financière, c'est-à-dire avoir son propre compte de trésorerie 515. Le conseil valide cette demande pour le budget ASSAINISSEMENT.

### Demande de subvention au Département Loire au titre de l'enveloppe de solidarité et territorialisée

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes discussions concernant les travaux à réaliser :

- Réfection électrique à l'école pour un montant de 676,58 € ht,
- Cheminement avec accès PMR et clôture cour école pour un montant de 8 711,30 € ht,
- Réfection peinture entrée école pour un montant de 1 104,00 € ht,
- Aménagement à l'entrée de la salle des fêtes pour un montant de 1 259,00 € ht,

Le coût total de ces travaux s'élève à 11 750,88 € ht/14 101,05 € ttc.

Le Conseil municipal approuve ces projets et autorise M. le Maire à faire une demande de subvention au Département Loire au titre de l'enveloppe de solidarité.

- Travaux couverture et zinguerie sur toiture église pour un montant de 27 279,00 € ht,
  - Remplacement des battants des 2 cloches à l'église pour un montant de 1 511,00 € ht,
  - Mise en place de parafoudres à l'église pour un montant de 952,00 € ht,
- Le coût total de ces travaux s'élève à 29 742,00 € ht/35 690,40 € ttc.

Le Conseil municipal approuve ces projets et autorise M. le Maire à faire une demande de subvention au Département Loire au titre de l'enveloppe territorialisée.

#### Admissions en non-valeurs

M. le Maire expose au Conseil que la Comptable du Trésor de St Germain-Laval n'a pu procéder au recouvrement du montant de 7,05 € pour deux repas de cantine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeurs de cette somme.

#### Décision modificative N° 4

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de valoriser le temps de l'employé communal. Il s'agit de travaux dits "en régie" dont l'importance et la durée de vie permettent de considérer qu'il s'agit de la création d'un bien destiné à rester durablement dans la commune. L'état des travaux d'investissement réalisés permettent de récupérer le FCTVA.

Il y a lieu de voter des crédits supplémentaires pour inscrire les écritures comptables correspondantes comme suit :

Article	Objet	Dépenses	Recettes
722-042	immobilisation corporelles travail en régie		3 100,00 €
752	Revenus des immeubles		- 3 100,00 €
2152-040	Installations de voirie	200,00 €	
2151-040	Réseaux de voirie	100,00 €	
2128-040	Aménagement de terrains	200,00 €	
2158-040	Matériel outillage technique	300,00 €	
21312-040	Bâtiments scolaires	1 300,00 €	
21318-040	Autres bâtiments publics	200,00 €	
21311-040	Hôtel de ville	800,00 €	
	Total	3 100,00 €	
2158-000	Matériel outillage technique	- 3 100,00 €	

#### Renouvellement convention MAGE-Département Loire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Département Loire a acté en 2017 un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités au cœur duquel se situe l'ingénierie. Le service de la Mission Départementale d'Assistance à la Gestion de l'Eau permet d'aider la commune à la gestion patrimoniale des équipements tout au long de l'année et d'avoir des personnes ressources susceptibles d'éclairer certains questionnements. M. le Maire donne lecture de la convention avec le Département pour une durée de 4 ans, susceptible d'être renouvelée pour une nouvelle durée de 4 ans. Le montant de la prestation versée par la commune s'élève à 0,65 € par habitant, soit 287,30 € pour l'année 2021. Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

#### Motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont

M. le Maire donne lecture du courrier reçu par M. Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'eau.

Nous sommes actuellement en phase de révision de SDAGE Loire-Bretagne. C'est l'occasion de remettre à plat les enjeux, d'en discuter et de prendre des décisions pour une juste répartition de la ressource en eau entre l'amont et l'aval du bassin.

En France, nous ne stockons que 1,5 % de l'eau de pluie. Nos territoires de tête de bassin supportent de gros barrages qui ne nous servent pas puisqu'ils sont mobilisés pour alimenter l'aval du bassin, en particulier, pour les centrales nucléaires après Gien. Nous avons donc des marges de manœuvre à imaginer et à déployer.

A l'occasion de la révision de ce SDAGE et avant son adoption, M. le Maire propose au Conseil Municipal de porter une motion au plus haut niveau de l'Etat pour prendre conscience de la situation pour inscrire dans le futur SDAGE une véritable volonté de développer le stockage de l'eau.

Le Conseil approuve cette motion par 10 voix pour, 1 abstention et autorise M. le Maire à la signer.

#### Questions diverses :

- M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion d'information qui a eu lieu le 16 octobre dans le cadre des relations qui unissent les élus des cantons de St-Just-en-Chevalet et de St-Germain-Laval avec les gendarmes de la Communauté de ces deux Brigades.

Les dispositifs de participation citoyenne avec la gendarmerie ont été présentés aux élus. Ils sont placés sous l'égide des maires et encadrés par la signature d'un protocole, visant à sensibiliser les référents citoyens aux postures de vigilance, aux gestes de prévention, aux réflexes à développer pour relayer le renseignement. M. le Maire propose au conseil de nommer M. Jean-Pierre Seignol comme référent citoyen. Le conseil approuve cette proposition et charge M. le Maire de signer le protocole avec la gendarmerie.

- M. Frédéric Brusq présente le relevé Topo effectué par le Cabinet ALIDADE concernant le projet de l'aménagement des abords du cimetière. La maîtrise d'œuvre pour ces travaux sera assurée par les adjoints en charge de l'urbanisme et de la voirie pour raisons budgétaires.

- M. Frédéric Brusq fait le compte-rendu de la réunion de la CCVAI : 3 points essentiels ressortent de ce conseil communautaire, à savoir :

- 13 communes vont quitter le syndicat des Eaux de la Bombarde, s'agissant de communes faisant partie de Loire Forez qui a la compétence Eau et va récupérer ces 13 communes, ce qui représente environ 37 % de revenus en moins pour la Bombarde.

- Base d'aviron : le projet de la co-maîtrise d'ouvrage pour la perspective des JO 2024 pour permettre de cofinancer à parts égales les dépenses d'investissement futures COPLER/CCVAI a été rejeté par le conseil communautaire par 20 voix contre.

- Mise à disposition d'un agent administratif au sein de la CCVAI. Cet agent sera à 60 % à la CCVAI et 40 % mis à disposition des communes (renfort, remplacement maladie, congés etc...)

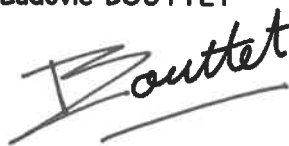
- P'tite Poularde : la vente aux enchères publiques du fonds de commerce aura lieu le 11 décembre à Roanne à 14h40. Pour plus d'informations, consulter l'affiche apposée en mairie.

- L'aménagement à l'entrée de la salle des fêtes a été effectuée par l'entreprise Blanchet. Une "corvée" des élu(e)s pour la plantation sera programmée sur décembre. De même que le taillage des branches qui dépassent le long de la route du Viaduc sera effectué par les élus en décembre en accord avec le propriétaire.

Fin de la séance : 21h05

Le Maire,

Ludovic BOUTTET



Réunion Maire/adjoints : mardi 1er décembre à 18h00

Prochaine séance : Mardi 8 décembre à 20 h 00

La secrétaire, Josiane ARMAND



